

TARIFS

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2012, les tarifs suivants :

- 125 € la tombe simple pour 15 ans
- 250 € la tombe simple pour 30 ans
- 250 € la tombe double pour 15 ans
- 500 € la tombe double pour 30 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les tarifs comme suit :

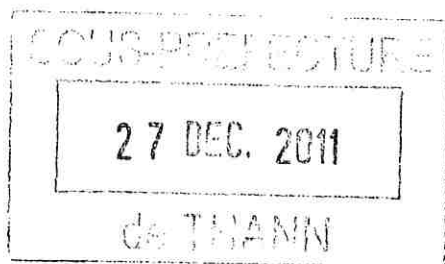
► Pour le columbarium et les concessions cinéraires :

- Cases columbarium : 350 € les 15 ans
- Concessions cinéraires : 350 € les 15 ans
- Jardin du Souvenir : Forfait de 30 €

les caissons sont à la charge de la commune, mais la dalle en granit posée par dessus avec son "coussin" revient du ressort des familles)

► Pour les concessions cimetières :

- 125 € la tombe simple pour 15 ans
- 250 € la tombe simple pour 30 ans
- 250 € la tombe double pour 15 ans
- 500 € la tombe double pour 30 ans



Ainsi délibéré le 12 décembre 2011

Pour extrait conforme

Le Maire

René KIPPELEN